

Après l'annonce dans la presse le 20 mai de la fermeture de trois collèges vosgiens, les représentants des personnels et des fédérations de parents ont été conviés au conseil départemental au sein du CoPil (comité de pilotage)

Plusieurs temps à cette réunion :

- 1) Prise de parole de Monsieur Vannson, président du Conseil Départemental.**
- 2) Prise de parole de Madame Babouhot, vice-présidente du conseil départemental, chargée des affaires scolaires.**
- 3) Déclaration et questions des représentants des personnels et des représentants des parents d'élèves.**
- 4) en PJ, la déclaration lue par Catherine Renard, pour l'Unsa Education**

- 1) Prise de parole de Monsieur Vannson, président du Conseil Départemental :**

(retranscrite le plus fidèlement possible, en italique les ajouts de Catherine Renard, représentante de l'Unsa Education au Copil)

M. Vannson rappelle la création du "CoPil" (*comité de pilotage qui réunit des représentants syndicaux, des élus et des représentants de parents d'élèves*) en septembre 2010, « une instance à laquelle nous accordons beaucoup d'importance »

« Le dossier de la sectorisation est un dossier compliqué, qu' il serait plus facile de gérer au fil de l'eau (sic), mais l'Education Nationale aurait fait des prescriptions très fermes sur la fermeture de tel ou tel collège.

M. Vannson souligne le travail remarquable de madame Babouhot, la vice-présidente en charge des collèges. Tous les sites ont été visités avec les chefs d'établissement pour évaluer les bâtiments, leur état et leurs capacités, en fonction des perspectives démographiques.

Il s'agit de calibrer au mieux les infrastructures en fonction des effectifs et de la potentialité d'investissement afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux jeunes Vosgiens.

Le constat est le suivant :

- 1) de nombreux établissements nécessitent des travaux.
- 2) le monde change ! De nouveaux modes de vie, une ouverture nécessaire aux nouvelles technologies et les constats précédents ont conduit le conseil départemental à établir les propositions de fermeture (*des trois collèges ou sites de Granges, Darney et La Bresse*).

En effet, en 30 ans, les collèges des Vosges ont perdu un tiers de leurs effectifs, passant de 22 000 à 15 000 élèves avec les mêmes structures ou quasiment

(seule fermeture : le collège de Saulxures/Moselotte)

L'argument le plus important selon M. Vannson, est le volet de la sociabilisation de l'enfant. Il faut en effet un nombre d'élèves suffisant pour assurer un périmètre. 100 à 150 élèves est un nombre insuffisant pour assurer la mixité sociale et la mixité de l'équipe pédagogique : avoir plusieurs enseignants par discipline est un avantage pour les enseignants et pour les élèves.

Les enjeux sont les suivants :

- 1) le " bouquet de mixité " pour les élèves et les équipes pédagogiques.
- 2) le "collège du futur " qui doit comprendre des éléments matériels suffisants et nécessaires.
- 3) un signal pour les enseignants : en effet le double site complique la vie des enseignants.
- 4) cette approche, « force de proposition », permet d'avoir la main sur le territoire et les enjeux de la réalité.

« Je ne fais pas de critique, parce que ce n'est pas mon style, mais il aurait fallu le faire avant !" (Dixit M. Vannson)

Il en va de la responsabilité des élus !

En conclusion, Monsieur Vannson indique que la démarche du conseil départemental est de « prendre la main sur notre avenir » (sic) sans oublier les agents de la fonction publique territoriale.

Le président du conseil départemental ajoute que suite à l'intervention de Monsieur Tarantola à la commission du vendredi 20 mai, il s'engage à veiller à la meilleure gestion possible des personnels pour repositionner au mieux chacun dans les meilleures conditions.

Monsieur Vannson rappelle que le dossiers de transports scolaires sera transféré en fin d'année au conseil régional.

2) Prise de parole de Madame Babouhot, vice-présidente du conseil départemental chargée des affaires scolaires.

1) Rappel du contexte :

L'état bâtementaire des établissements : les Vosges ont connu un pic d'activité de 1966 à 1982 : c'est à cette époque que 27 des 39 collèges ont été construits, les uns en « construction béton », d'autres en « construction métallique », c'est l'état de ces derniers qui est aujourd'hui préoccupant. Depuis 1990, des investissements ont permis que toutes les restaurations scolaires soit refaites et de qualité.

Différents axes :

- La mise en accessibilité des bâtiments est évaluée à 10 millions d'euros (sur une enveloppe de 12 millions.)
- la rénovation énergétique doit tendre vers le développement durable.
- la reconstruction des collèges à structure métallique : sont concernés les collèges de Thaon, Val d'Ajol , Chatenois, Vagney et Le Tholy.
- les effectifs ont diminué d'un tiers (en 30 ans) et 11 des 36 établissements présentent un effectif inférieur à 200 élèves.

Avoir une classe par niveau implique des services partagés pour les enseignants, des classes surchargées selon les niveaux, (effet de seuil) et une offre de formation réduite.

Le département a donc procédé à une réflexion départementale globale.

Madame Babouhot ne s'en est jamais cachée en CDEN (Conseil déépartemental de l'Education Nationale). L'étude de 2011 du CoPil recense la carte des sectorisations. Ces travaux précieux ont été poursuivis par une enquête dans tous les établissements des Vosges fin 2015 pour évaluer leur capacité d'accueil.

L'analyse a porté sur :

- la démographie
- la pédagogie et la mixité sociale
- les bâtiments
- les transports
- le numérique.

Lors du débat dans l'assemblée départementale, les élus ont pris la mesure du dossier et le temps de la réflexion pour le choix des fermetures.

La commission permanente du conseil départemental a émis le 20 mai un vote (non obligatoire) pour évaluer le soutien des conseillers. Ce vote à l'unanimité a permis à la collectivité de définir ses priorités à court et à moyen terme.

Ainsi se pose la question de l'impact financier de la fermeture d'un établissement sur Épinal pour rétablir une mixité sociale.

Le temps de la réflexion permet de procéder par zone et de travailler avec les départements voisins de la Haute-Saône (sectorisation pour 2018) et de la Haute-Marne ainsi qu'avec l'Education Nationale (deux académies différentes)

Le secteur Ouest (autour de Neufchâteau) ainsi que la zone montagne, (Gérardmer Remiremont) seront concernés par la sectorisation entre 2021 et 2027.

Le dossier du jour concerne les trois sites de Darney, Grange et la Bresse. La méthode adoptée (*vote de la commission permanent, info aux chefs d'établissement et aux agents par le conseil départemental dans la minute, rien aux enseignants et autres*) a voulu éviter les rumeurs de février et rétablir de la clarté. « Il y a beaucoup d'humain sur la table », comment envisager les travaux et les annonces ?

Les suppressions ont porté sur deux doubles sites afin de mesurer l'impact ressenti par l'établissement. L'Education Nationale envisage un dispositif pilote pour la création d'un site multicritères pour l'affectation des élèves, afin d'apporter de la mixité et de supprimer l'évitement du collège REPplus. L'accueil des élèves de Saint Exupéry /Epinal est à l'étude : Reconstruction ? partage entre les établissements d'Épinal ?

Aux questions posées par les différents représentants des personnels, voici les réponses apportées :

Pour le transport scolaire, Monsieur Vanson indique que le temps de transport le plus défavorable serait de 30 minutes maximum, (*ce qui laisse planer des doutes.*)

Pour le choix entre Darney et Monthureux, les élus ont été consultés et il existe un projet de réutilisation du bâtiment pour réensemencer des activités : un des enjeux de la ruralité.

À la lecture de la déclaration de l'UNSA Education, Monsieur Vanson dit avoir le plus grand respect des partenaires sociaux, même s'il n'est pas toujours d'accord avec les syndicats, il reconnaît le bien-fondé de la démocratie. (*ouf ! ndr*)

Cependant il rappelle le principe constitutionnel de l'article 82 : à chacun son rôle et précise que les élus doivent prendre des décisions bonnes pour l'avenir : les électeurs leur ont donné des responsabilités.

Je rappelle alors que les organisations syndicales ont également leurs responsabilités et que, comme de nombreux personnels, elles se sont senties dénigrées par l'annonce dans la presse avant toute communication avec les collègues ou les partenaires sociaux. Pourquoi un personnel de l'Education nationale n'est-il pas monté dans la voiture des délégués du conseil départemental venus annoncer la nouvelle aux agents ?

Madame Babouhot souligne le sens de la responsabilité de chacun.

Mais comment faire ? il n'y a pas de bonne méthode pour annoncer ce genre de nouvelle, pour éviter de laisser répandre les rumeurs et de « mettre le feu partout ». Il faut en effet gérer les émotions, les sentiments, « la perte d'un établissement et comme la perte d'un être cher »(*sic*)

Les doubles sites ont été choisis pour faire parcourir le moins de distance possible aux élèves.

À la proposition de l'Unsa d'un calendrier de sectorisation à trois ans, il est répondu que dans ce cas les parents évitent d'inscrire leurs enfants dans le collège en sursis, ce qui n'est pas non plus une solution.

Monsieur Parmentier, le président du conseil général, indique que la suppression de ces trois établissements aura des conséquences sur l'emploi de 14 agents. Il estime à trois ou quatre départ en retraite en 2017 et indique que

la moitié des personnels travailleront par la suite plus près de leur domicile, et que tous retrouveront un poste.

À la question posée d'une étude de suivi après la fermeture de Saulxures, il est répondu qu'il n'y a pas eu le départ massif ni vers Vagney, ni vers le collège privé de la Bresse.

A la question des suppressions de postes d'enseignants, Monsieur Vansson que personne ne sera licencié.

Il indique également que la dotation de l'État pour le département en faveur des collèges ne diminue pas, mais qu'il faut réinvestir autrement : 7 millions en fonctionnement et 14 millions en investissement.

De plus, de gros collèges accueillent des effectifs à 30 élèves, du fait du coût des petits établissements.

Le représentant du SNPDEN Unsa rappelle la nécessité d'accompagner tous les personnels, également les principaux de collège. Ainsi par exemple une nouvelle principale a été nommée pour la rentrée à Grange, avant de savoir ce qu'il en adviendrait...

Il demande une vigilance par rapport aux moyens de l'État pour éviter les facteurs d'économie.

Une fédération de parents rappelle la défense des valeurs de l'école publique et l'historique de la Bresse, avec le risque de fuite des élèves vers le privé de la Bresse...

Des parents inquiets s'interrogent sur les tarifs de transport et l'obligation de cantine.

Monsieur Vanson dit son attachement « à l'école Jules Ferry » cependant les transports seront de la compétence de la région dès la fin de l'année.

Pour la cantine des élèves de maternelle ou du primaire qui bénéficiaient de la restauration du collège, il est question de « liaison chaude », il convient d'instaurer des projets de territoire et de réaffectation de bâtiment.

La destination des élèves de Grange reste incertaine, Gérardmer ? Corcieux ? Bruyères ?

Un travail est mené avec l'Education Nationale en fonction du réseau du primaire et du réseau du lycée afin de rationaliser au mieux les transports.

Le calendrier à venir est le suivant :

Mardi 14 juin ; CDEN

Mardi 28 juin : décision du Conseil Départemental